

**22.—Affaires des compagnies et sociétés canadiennes d'assurance-vie à l'étranger et ensemble de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1943—fin**

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	\$	\$	\$
<b>Toute assurance-vie au Canada et affaires canadiennes à l'étranger</b>				
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	857,440,414	9,071,408,176	266,838,187	102,274,659
Provinciales.....	35,374,533	138,380,134	3,577,725	1,104,906
Sociétés fraternelles canadiennes—				
Fédérales.....	18,272,779	217,313,345	3,519,902	4,856,541
Provinciales.....	13,494,070	87,932,139	1,903,405	1,832,804
Compagnies britanniques (vie).....	15,190,620	162,287,617	4,466,810	1,894,247
Compagnies étrangères (vie).....	293,476,165	2,785,290,816	78,657,280	29,030,261
Sociétés fraternelles étrangères.....	10,041,549	82,826,060	1,855,578	1,171,236
<b>Grands totaux.....</b>	<b>1,243,290,130</b>	<b>12,545,438,287</b>	<b>360,848,887</b>	<b>142,164,654</b>

### Section 3.—Assurances diverses

Depuis 1875, l'assurance sur les risques autres que la vie ou le feu a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 fait voir que le nombre de compagnies autorisées à vendre de l'assurance-accident, de cautionnement, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur—les seuls genres d'assurance vendus alors—est de 5, 3, 1 et 1 respectivement. Le rapport de l'année 1940 indique que l'assurance diverse au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 24 autres genres d'assurance vendue par les compagnies à charte fédérale. En 1880, il y a dix compagnies qui s'occupent d'assurances diverses, mais en 1943 il y en a 267 dont 58 canadiennes, 73 britanniques et 136 étrangères; 212 de ces 267 compagnies vendent aussi de l'assurance-feu. En outre, 20 sociétés ou ordres fraternels vendent de l'assurance-accident, de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et deux sociétés ou ordres fraternels ne vendent que de l'assurance-accident.

Le tableau 23, qui donne la répartition des affaires dans ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-feu, la majeure partie des affaires (soit environ 88 p.c. dans le cas présent) est effectuée par les compagnies à charte fédérale.

Etant donné, comme on l'indique plus haut, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurances diverses au Canada vendent aussi l'assurance-feu, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs déboursés pour toutes opérations sont compris dans les statistiques financières des compagnies d'assurance-feu données à la section 1, sous-section 3, de ce chapitre. Le tableau 25 contient des chiffres semblables pour les 10 compagnies canadiennes dont les opérations se limitent à l'assurance autre que l'assurance-feu et l'assurance-vie. De même, en 1943, on compte 3 compagnies britanniques et 42 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance de l'automobile continue à faire bonne figure avec une proportion de perte d'environ 45 p.c.; en dépit des conséquences de la diminution de la circu-